



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République française – Liberté – Égalité – Fraternité  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX  
DEPARTEMENT DES YVELINES**

**Le Lundi 8 juillet 2013, à 19 heures**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juillet 2013, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire

Étaient présents : Mme BLANC, Mme AUBRIET, Mme THAREAU, M. PLUYAUD, Mme PARENT, M. DAUVERGNE, Mme BASTONI (à partir du point 4), Mme BOUCHERLE (à partir du point 1), M. BOUSSARD (à partir du point 1), Mme TOUSSAINT, M. DREYSSE, M. HOMONT, M. GRATTEPANCHE (à partir du point 1), Mme MAI QUOC (à partir du point 2), M. CRETIN, Mme GARNIER, M. PLASSARD (à partir du point 11), M. DIANKA, M. HAREL, M. CACHIN, Mme ABHAY, Mme LLOBET (à partir du point 2), M. COLOMBANI, Mme DURAND-MASCART, M. PARMENTIER, Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. PEGUET, M. MANCEAU, DÉJEAN, Mme PIAU

Pouvoir : M. OURGAUD (pouvoir Mme BLANC)  
M. PAILLAS (pouvoir M. PLUYAUD)  
M. JUNES (pouvoir Mme PARENT)  
Mme RAMAIN (pouvoir Mme TOUSSAINT)  
M. MICHELIN (pouvoir Mme PETIT)

Absents : Mme BASTONI jusqu'au point 3  
Mme BOUCHERLE jusqu'au point « Adoption du procès-verbal »  
M. BOUSSARD jusqu'au point « Adoption du procès-verbal »  
M. GRATTEPANCHE jusqu'au point « Adoption du procès-verbal »  
Mme MAI QUOC jusqu'au point 1  
Mme LLOBET jusqu'au point 1  
Mme VIENNA  
M. PLASSARD jusqu'au point 10  
M. ANADON

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur DIANKA est désigné pour remplir cette fonction.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 21 MAI 2013**

► Unanimité

## INSCRIPTION DES QUESTIONS ORALES

Aucune question orale.

## COMMANDE PUBLIQUE

1. Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public « exploitation et gestion des stationnements payants » dossier transmis le 25 juin 2013 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Mme Aubriet) Délibération n° 2013/44

Le Conseil Municipal décide :

### Article 1

D'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public « Exploitation et gestion des stationnements payants de la ville ».

### Article 2

D'autoriser le Maire à le signer

### Article 3

De préciser que les recettes sont prévues au budget

► **Unanimité des votants par 26 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

## FINANCES

2. Budget supplémentaire ville 2013 (Mme Aubriet) Délibération n° 2013/45

Le Conseil Municipal décide :

### Article 1

D'adopter le budget supplémentaire qui se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 158 613,88 €	11 158 613,88 €
Investissement	7 271 123,56 €	7 271 123,56 €

► **Majorité des votants par 28 voix pour et 7 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

3. Budget supplémentaire annexe des spectacles et du cinéma 2013  
(Mme Aubriet)  
Délibération n° 2013/46

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1**

D'adopter le budget supplémentaire qui se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	153 635,79 €	153 635,79 €
Investissement	14 069,73 €	14 069,73 €

► Majorité des votants par 28 voix pour et 7 voix contre (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

4. Subventions aux partenaires 2013 (M. Plassard)  
Délibération n° 2013/47

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1**

D'approuver le montant des subventions complémentaires budgétées au Budget Supplémentaire :

Association / organisme Bénéficiaire	Objet de la subvention	BS2013
Association DIRE	Aide au fonctionnement (convention)	35 000 €
Budget annexe des spectacles et du cinéma	Subvention d'équilibre	30 500 €
	TOTAL	65 500 €

**Article 2**

D'approuver les termes de l'avenant de la convention passée avec l'association DIRE prévoyant un complément de subvention municipale de 35 000 € pour l'année 2013 et autorise le Maire à les signer.

► Unanimité

## EVENEMENTIEL-RELATIONS INTERNATIONALES

5. Demande de subvention du Stadium Montigny Athlétic Club - Échange avec le club d'athlétisme de Kierspe (Mme Garnier)  
*Délibération n° 2013/48*

Le Conseil Municipal décide :

### Article 1er :

De verser une subvention de 147 € à l'association SMAC.

### Article 2 :

Que les crédits correspondants sont prévus au budget 2013.

► **Unanimité**

## JEUNESSE

6. Attribution bourse aux projets jeunes (M. Dreyssé)  
*Délibération n° 2013/49*

Le Conseil Municipal décide

### Article 1<sup>er</sup> :

D'apporter l'aide financière suivante, sous forme de subvention, aux projets suivants :

- **Mlle Océane BUISSON pour un montant de 200 € (Deux cents euros)**
- **Mlle Juliette LEPOUTRE pour un montant de 1.500 € (Mille cinq cents euros)**

### Article 2 :

De signer une convention précisant les engagements des deux parties, à savoir la ville de Montigny le Bretonneux et le représentant de chaque projet.

► **Unanimité**

## SCOLAIRE-PERISCOLAIRE

7. Carte scolaire - rentrée 2013/2014 (M. Dauvergne)  
*Délibération n° 2013/50*

Le Conseil Municipal décide :

### Article 1 :

De prendre acte de l'ouverture à l'école maternelle Jules VERNE sous réserve que les estimations actuelles ne subissent pas de modification d'ici la rentrée scolaire.

### Article 2 :

De s'opposer à la fermeture de classe pour l'école maternelle Paul VERLAINE, compte tenu qu'il ne reste plus que 4 places disponibles pour les nouveaux arrivants des secteurs VERLAINE et DUMAS maternelle.

Article 3 :

D'attirer l'attention de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale sur le fait que la Ville accueille de manière régulière des enfants non francophones durant l'année scolaire justifiant, au vu de la présence d'entreprises internationales sur le territoire et l'attractivité de la ville, la réouverture de la CLIN fermée en septembre 2012

Article 4 :

De suivre l'évolution des effectifs de l'école Maurice GENEVOIX en vue de l'ouverture de la 4ème classe.

Article 5 :

De suivre l'évolution des effectifs de l'école maternelle Arthur RIMBAUD en vue de l'ouverture de la 4ème classe.

► **Unanimité**

8. Désaffectation du Groupe Scolaire Albert Samain (M. Dreyssé)  
*Délibération n° 2013/51*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1<sup>er</sup> :

De désaffecter les locaux du groupe scolaire Albert Samain, celui-ci n'étant plus utilisé au titre du service public de l'Éducation.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à établir tout acte de gestion concernant ces locaux.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des actes précités.

► **Unanimité des votants par 29 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

**SERVICES TECHNIQUES**

9. Renouvellement de la convention Ville/OCAD3E pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E) (M. Boussard)  
*Délibération n° 2013/52*

Le Conseil Municipal :

Article 1

Approuve le projet de convention.

Article 2

Autorise le Maire à signer cette convention.

► **Unanimité**

10. Renouvellement de la convention Ville/Recylum pour l'élimination des lampes usagers (M. Boussard)  
*Délibération n° 2013/53*

Le Conseil Municipal :

Article 1

Approuve le projet de convention.

Article 2

Autorise le Maire à signer cette convention.

► **Unanimité**

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2012 – pour information (M. Boussard)  
*Délibération n° 2013/54*

Le Conseil Municipal :

Article 1

Prend acte des informations contenues dans ce rapport.

Article 2

Dit que ce rapport est tenu à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, pour information.

**URBANISME-FONCIER**

12. Cession d'un bien immobilier – 27 rue de Quiberon (M. Crétin)  
*Délibération n° 2013/55*

Le Conseil Municipal :

Article 1 :

Décide la cession de la propriété immobilière sise 27 rue de Quiberon, cadastrée AX 246, en l'état, moyennant le prix de 400 000 € assortie d'une marge de négociation de 15 % à la baisse et sans limite au-dessus, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur.

Article 2 :

Décide de confier la vente dudit bien à au moins 3 agences immobilières et signer tout document pour ce faire.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

► **Majorité des votants par 30 voix pour et 7 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

13. Cession d'un bien immobilier -58 rue François Mauriac (M. Crétin)  
Délibération n° 2013/56

Le Conseil Municipal

**ARTICLE 1 :**

Décide la cession du logement et box dont la commune est propriétaire au 58 rue François Mauriac, cadastrée AK 479, moyennant le prix de 186 200 €, assortie d'une marge de négociation de 10 % à la baisse et sans limite au-dessus, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur.

**ARTICLE 2 :**

Décide de confier la vente dudit bien à au moins 3 agences immobilières et signer tout document pour ce faire.

**ARTICLE 3 :**

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

► **Majorité des votants par 30 voix pour et 7 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

14. Cession des espaces communs – Résidence de la Mare aux Renards  
(M. Ployaud)  
Délibération n° 2013/57

Le Conseil Municipal décide

**ARTICLE 1 :**

D'accepter la cession à la commune par l'ASL « LA MARE AUX RENARDS », à titre gratuit, des parcelles suivantes :

AZ	102	→ square des Forsythias.....	697 m <sup>2</sup>
AZ	103	→ Voie piétonne .....	964 m <sup>2</sup>
AZ	104	→ square des Marguerites .....	1 434m <sup>2</sup>
AZ	107	→ Placette rue de la Grenouillette.....	355 m <sup>2</sup>
AZ	108	→ Placette rue de la Grenouillette.....	355 m <sup>2</sup>
AW	109	→ Voie piétonne.....	70 m <sup>2</sup>
AZ	110	→ Voie piétonne .....	554 m <sup>2</sup>
AZ	111	→ Square de la Mare aux Renards .....	1 999 m <sup>2</sup>
AZ	101	→ Sente des Pinsons .....	3 761 m <sup>2</sup>
AZ	105	→ espace vert .....	2 105 m <sup>2</sup>
AZ	106	→ Terrain d'assiette du LCR	76 m <sup>2</sup>

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

**ARTICLE 3 :**

De classer ces parcelles dans le domaine public communal dès qu'elles seront propriété de la commune.

► **Unanimité**

15. Cession du parking (Sud-Est) de la Mare Caillon (M. Pluyaud)  
*Délibération n° 2013/58*

Le Conseil Municipal décide

Article Unique : de donner un avis de principe favorable à la cession à la ville des parcelles :

- AT 686 pour une contenance de 142 m<sup>2</sup>
- AT 691 pour une contenance de 1 013 m<sup>2</sup>.

► **Unanimité**

16. Classement dans le domaine public communal – Résidence les Frondaisons  
(M. Harel)  
*Délibération n° 2013/59*

Le Conseil Municipal décide de retirer ce dossier de l'ordre du jour.

17. Convention de servitude ERDF – poste Denton (M. Pluyaud)  
*Délibération n° 2013/60*

Le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1 :**

Accepte la mise à disposition du terrain nécessaire pour l'emplacement du poste de transformation « Denton ».

**ARTICLE 2 :**

Approuve les termes de la convention de servitudes.

**ARTICLE 3 :**

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

► **Unanimité**

**REPONSE AUX QUESTIONS ORALES**

Aucune question orale.



## RECENSEMENT DES CONTRATS - MARCHES

### AFFAIRES DIVERSES

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 8 juillet 2013, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 15 juillet 2013, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération

  
Michel LAUGIER